

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24139
---	--	----------------------------

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Désignation du directeur de l'EPIC gestionnaire du Golf 18 trous

Madame le Maire présente le dossier.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2016 portant création de la régie à personnalité morale et à autonomie financière pour l'exploitation du golf 18 trous de Bressuire ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 nommant Joël Fradin directeur de l'EPIC ;
Vu les statuts de l'EPIC exploitation du golf 18 trous ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner le directeur de l'EPIC ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la proposition de nomination de M. Hugo Gabillaud, actuellement directeur adjoint du golf, directeur de l'EPIC gestionnaire du golf 18 trous de Bressuire à compter du 15 octobre 2024.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER




Le Maire,

 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_139-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024